



Canadian Insurance Plans

Air Line Pilots
Association, Int'l

Plan Year 2019



Dear ALPA Member:

We are pleased to present the ALPA-Canada Member Benefit Plans!

By inquiring into the insurance programs that are offered to ALPA-Canada members, you have taken an important step to enhancing your financial future.

ALPA-Canada programs address some of the significant risk factors that impact us all every day:

- Loss of Life or Limb
- Casualty Losses
- Critical Illness

To help protect yourself and those who depend on you against the unanticipated financial harm that any one of these events could bring, read through the program outlines that follow. Then visit the ALPA Member Insurance website at <http://memberinsurance.alpa.org> and click on “Coverage for Canadian Members” to view the most current rate and application materials. Print, complete, and return the application for the program(s) that can help fill the gaps in your financial plan and assure yourself the peace of mind that comes with participating in these ALPA-Canada–sponsored policies of life, accident, critical illness, and home and auto coverage. Send no money now. You will be billed upon approval of your application.

Thank you very much for your interest. We look forward to continuing to help you take care of your ground crew.

Sincerely,
ALPA Canada Board of Insurance Trustees

Basic Life Insurance: Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.

Basic Life Insurance of \$20,000 is payable in the event of the death of a covered Canadian resident who is an active or sick-inactive member of ALPA, regardless of location or cause of death. It is designed to provide immediate funds to the named beneficiary. It is a universal plan for ALPA Canada pilots. Coverage terminates at age 70 for active members. This benefit is not available to members on a personal leave of absence.

Optional Group Life Insurance: Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.

Optional Group Life Insurance is available in amounts from \$50,000 to \$500,000 in \$50,000 increments.

The plan, upon enrollment by the eligible member, provides insurance for the pilot, for covered dependents, and, separately, for covered spouses. Coverage is available to age 65. This program, underwritten by Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc. (iA Financial Group), can supplement insurance available through the pilot's employer.

Accidental Death and Dismemberment Insurance may also be purchased, in an amount equal to the insured's Optional Group Life Insurance. Coverage is "occupational" while the member is performing his/her duties of occupation as required by his/her employer to a maximum benefit of \$75,000.

Eligible members with a Cat. 1 medical can enroll in their selected Optional Life coverage level at rates that are distinguished by gender and smoking status.* For any member not currently covered by a Cat. 1 medical, coverage can be accessed through medical underwriting. Spouses must complete a health questionnaire, which is subject to review in order for coverage to be approved.

* *Aircrew Officers Association (AOA) members: Class 1 Medical or CAT 1 required to enroll.*

Auto Insurance: The Co-operators

You can get exceptional value-added auto insurance from The Co-operators at preferred group rates.

Depending on the type and amount of coverage you choose, our auto insurance takes care of expenses such as medical treatment and care, possible legal costs, property damage, and lost wages if you're involved in an accident. It can also provide coverage for vehicle theft.

Home Insurance: The Co-operators

Also available is home insurance from The Co-operators at preferred group rates. No matter if you own or rent your home, we've got the right plan for you.

Depending on the type and amount of coverage you choose, home insurance shelters you from financial loss due to theft, unforeseen events such as fire or vandalism, as well as personal liability that may occur if someone is injured while visiting your home. It can also protect you against liability for accidental damage to someone else's property.

Best Doctors® Service

If you, your spouse, or your eligible dependents become seriously ill or injured, Best Doctors will answer three questions: Is my diagnosis correct? What is the best treatment? What is going to happen to me? Through Best Doctors, you and your treating physician will be connected to world-renowned specialists to confirm the right diagnosis and the right treatment options. This ALPA-member benefit will provide you with an in-depth review of your medical files to assist you and your doctor in the development and confirmation of the diagnosis and to help develop a treatment plan.

The Best Doctors program is not private health care, and there are no hidden fees or additional costs to use this service. Coverage terminates at members age 70.

To contact Best Doctors, call 1-877-419-BEST(2378). Because it is an ALPA member benefit, when you call Best Doctors, please advise them that you are a member of ALPA, rather than an employee of the airline you work for. You will also need to provide Best Doctors with the ALPA group membership number HG00003270 in order to access the service.

Critical Illness Insurance: Industrial Alliance Insurance and Financial Services

For complete plan details and application forms please visit www.solutionsinsurance.com/alpa. Critical Illness Insurance is an important benefit that can make a real difference in the life of someone who is diagnosed with one of the 25 medical conditions covered under the policy. As an individual seeking optional insurance coverage, you would find it difficult to match the low rates to which you are entitled as part of a group.

Critical Illness Insurance will pay you a tax-free, lump-sum benefit if you are diagnosed with one of the following 25 covered conditions: Alzheimer's disease, aortic surgery, aplastic anemia, bacterial meningitis, benign brain tumour, blindness, cancer (life-threatening), coma, coronary artery bypass surgery, deafness, heart attack, heart valve replacement, kidney failure, loss of independent existence, loss of limbs, loss of speech, major organ failure on waiting list, major organ transplant, motor neuron disease, multiple sclerosis, occupational HIV infection, paralysis, Parkinson's disease, severe burns, and stroke.

Your Critical Illness Insurance benefit is not dependent on whether or not you are able to work while you are ill or whether or not a full recovery is made. Plus, how you use the money is entirely up to you.

Some examples of how a Critical Illness benefit can be used are home adaptation, lifestyle change, vacation, paying off debts, supplementing future pension, investment for future income, and child care.

Both you and your spouse can apply for up to \$300,000 of Critical Illness Insurance under the ALPA Insurance Plan. You can also apply for up to \$10,000 in coverage for your dependent children. Children are covered for the same 25 conditions as adults, plus 6 childhood specific illnesses: Cerebral Palsy, Congenital Heart Condition, Cystic Fibrosis, Down's Syndrome, Muscular Dystrophy, and Type 1 Diabetes.

First-time ALPA members have 60 days from the date of active membership to apply for Critical Illness Insurance with a guaranteed acceptance of up to \$50,000 without having to supply the medical evidence of insurability. Look for this package in your mailbox.



Régimes d'assurance canadiens

L'Association des pilotes
de ligne, internationale

Régime 2019

Cher membre de l'ALPA,

Nous sommes fiers de vous présenter les régimes d'avantages sociaux de l'ALPA!

Grâce à vos demandes en matière des programmes d'assurance offerts aux membres de l'ALPA-Canada, vous avez franchi un pas important pour améliorer votre avenir financier.

Les programmes de l'ALPA-Canada traitent certains facteurs de risques importants qui ont une incidence sur nous tous au quotidien :

- perte de vie ou d'un membre
- sinistres accidents
- maladie grave

Pour vous protéger, vous et les personnes à charge, contre les dommages financiers imprévus occasionnés par un de ces événements, veuillez lire les grandes lignes suivantes relatives au programme. Puis au site Web de la protection des membres de l'ALPA, au <http://memberinsurance.alpa.org>, cliquez sur « Coverage for Canadian Members » (protection pour les membres canadiens) pour visualiser les informations sur les plus récents taux et les formulaires de demande. Imprimez, remplissez et retournez le ou les formulaires de demande aux programmes qui pourraient contribuer à combler les écarts de votre plan financier pour vous assurer la tranquillité d'esprit associée à ces polices d'assurance-vie, contre les accidents, contre les maladies graves et d'assurance habitation et automobile commanditées par l'ALPA-Canada. N'envoyez pas d'argent. Vous recevrez une facture à l'approbation de votre demande.

Nous vous remercions de l'intérêt témoigné. C'est avec plaisir que nous continuerons à vous aider à protéger vos proches.

Cordialement,
Le conseil des fiduciaires du régime d'assurance de l'ALPA Canada

Assurance-vie élémentaire :

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

L'assurance-vie élémentaire de 20 000 \$ est payable dans le cas d'un décès d'un résident canadien protégé qui est un membre actif ou inactif en congé de maladie de l'ALPA, peu importe le lieu ou la cause du décès. Elle est conçue pour offrir des fonds immédiats au bénéficiaire désigné. Il s'agit d'un plan universel pour les pilotes de l'ALPA Canada. La protection se termine à l'âge de 70 ans pour les membres actifs. Cet avantage n'est pas offert aux membres en congé autorisé.

Assurance-vie collective facultative :

Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

L'assurance-vie collective facultative est disponible pour des montants de 50 000 \$ à 500 000 \$, par tranche de 50 000 \$.

Le régime, à l'adhésion d'un membre admissible, offre de l'assurance au pilote, aux personnes à charge couvertes et séparément aux conjoints couverts. La protection est offerte jusqu'à 65 ans. Ce programme, émis par iA Groupe financier, peut compléter l'assurance offerte par l'employeur du pilote.

L'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident est également offerte pour un montant équivalent à l'assurance-vie collective facultative de l'assuré.

Les membres admissibles de la catégorie médicale no 1 peuvent s'inscrire au niveau de protection d'assurance-vie facultative de leur choix à des taux qui se distinguent selon le sexe et la catégorie de tabagisme.* Pour les membres qui ne sont pas couverts par la catégorie médicale no 1, la protection peut être accordée à la suite d'une souscription médicale. Les conjoints doivent remplir un questionnaire de santé qui doit faire l'objet d'un examen pour que la protection soit approuvée. La protection est à titre professionnel pendant que le membre remplit les fonctions de son emploi telles qu'exigées par son employeur jusqu'à un montant maximal de 75 000 \$.

* Les membres de la Aircrew Officers Association (AOA) : classe médicale 1 ou CAT 1 exigée pour adhérer.

Assurance automobile :

Co-operators

Co-operators vous offre une exceptionnelle assurance automobile à valeur ajoutée, à des tarifs préférentiels de groupe.

Selon le type de protection et le montant d'assurance de votre choix, si vous avez un accident, votre assurance automobile peut couvrir les dépenses engagées pour des traitements ou des soins médicaux, des services juridiques, des dommages matériels ou une perte de revenu. Elle peut également vous protéger contre le vol de votre véhicule.

Assurance habitation :

Co-operators

Co-operators vous offre également de l'assurance habitation à valeur ajoutée, à des tarifs préférentiels de groupe. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous avons un régime pour vous.

Selon le type de protection et le montant d'assurance de votre choix, l'assurance habitation vous protège contre les pertes financières occasionnées par un vol, un événement imprévu comme un incendie ou un acte de vandalisme ainsi que la responsabilité civile qui peut vous incomber si un visiteur se blesse à votre domicile. Elle peut aussi vous protéger contre la responsabilité en cas d'accident matériel aux biens d'autrui.

Service Best Doctors

Si vous, votre conjoint ou les personnes à charge admissibles souffrent d'une maladie grave ou ont un accident, Best Doctors répondra à trois questions : Est-ce le bon diagnostic? Quel est le meilleur traitement? Que va-t-il vous arriver maintenant? Grâce à Best Doctors, vous et votre médecin traitant aurez accès à des spécialistes de renommée mondiale pour confirmer le diagnostic et le traitement adéquats. Cet avantage offert aux membres de l'ALPA vous offre un examen approfondi de votre dossier médical et vous aide, vous et votre médecin, à établir et confirmer le diagnostic et à définir le traitement le mieux adapté à votre cas.

Le programme Best Doctors n'est pas un fournisseur de soins de santé privé et il n'y a pas de frais cachés ou de coûts supplémentaires associés à l'utilisation de ce service. La protection se termine lorsque les membres atteignent 70 ans.

Pour communiquer avec le service Best Doctors, composez le 1-877-419-BEST(2378). Puisqu'il s'agit d'un avantage offert aux membres de l'ALPA, il est important lors de votre appel de mentionner que vous êtes un membre de l'ALPA, plutôt qu'un employé de la ligne aérienne pour laquelle vous travaillez. Vous devrez également fournir à Best Doctors le numéro de groupe de l'ALPA, soit HG00003270, afin de jouir du service.

Assurance maladie grave : Industrielle Alliance, Assurance et services financiers

Pour consulter les détails complets du régime et vous procurer un formulaire de demande, veuillez visiter la section francophone du site web : www.solutionsinsurance.com/alpa. L'assurance maladie grave est un avantage important qui peut faire toute la différence dans la vie de quelqu'un à la suite d'un diagnostic d'une des 25 maladies ou affections couvertes par la police. En tant qu'individu à la recherche de couverture d'assurance facultative, il est difficile d'obtenir les faibles taux offerts dans un contexte d'assurance collective.

L'assurance maladie grave se traduit en un montant forfaitaire non imposable versé à la suite d'un diagnostic d'une des 25 maladies couvertes suivantes : Accident vasculaire cérébral, anémie aplasique, brûlures sévères, cancer (avec risque de décès à court terme), cécité, chirurgie coronarienne, chirurgie de l'aorte, coma, crise cardiaque, infection au VIH d'origine professionnelle, insuffisance rénale, maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, maladie du neurone moteur, méningite bactérienne, paralysie, perte d'autonomie, perte de la parole, perte de membres, remplacement des valvules cardiaques, sclérose en plaques, surdité, transplantation d'un organe vital, transplantation d'un organe vital sur liste d'attente, tumeur cérébrale bénigne.

L'assurance maladie grave ne repose pas sur le fait que vous soyez apte ou non à travailler alors que vous êtes malade ni sur la réussite d'un rétablissement complet ou non. De plus, vous pouvez dépenser l'argent comme bon vous semble.

Les utilisations fréquentes de l'assurance maladie grave sont les remboursements de dettes, les transformations à la maison, la garde des enfants, les investissements, les vacances, les compléments de retraite ou des changements dans le style de vie.

Vous et votre conjoint pouvez soumettre une demande d'assurance maladie grave jusqu'à concurrence de 300 000 \$ aux termes du régime d'assurance de l'ALPA. Vous pouvez également soumettre une demande d'assurance pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ pour vos enfants à charge. La couverture pour les enfants vise les mêmes 25 maladies ou affections graves que celle des adultes, en plus de six maladies ou affections spécifiques à l'enfance suivantes: Diabète sucré de type 1, Dystrophie musculaire, Fibrose kystique, Maladie congénitale du cœur, Paralysie cérébrale, Syndrome de Down.

Les nouveaux membres de l'ALPA bénéficient d'une période de grâce de 60 jours à compter de la date à laquelle ils deviennent membres actifs pour faire une demande d'assurance maladie grave pour un montant à approbation garantie de 50 000 \$ sans être tenu de fournir une preuve d'assurabilité médicale. Cette documentation vous sera acheminée par la poste.